

SOUS-PREFECTURE D'AIX-EN-PROVENCE

REGISTRE D'ACCESSIBILITE DE LA SOUS-PREFECTURE D'AIX-EN-PROVENCE



**Document disponible
à l'accueil de la sous-préfecture d'Aix-en-Provence
et sur le site : www.bouches-du-rhone.gouv.fr**

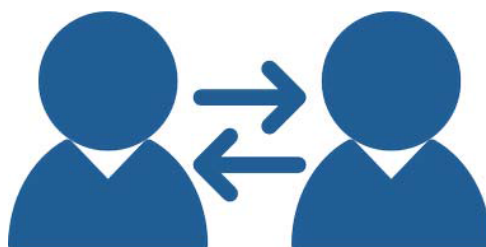
Édition 2020

**La sous-préfecture d'Aix-en-Provence est
conforme
aux exigences de la réglementation d'accessibilité
d'un établissement recevant du public**

Les locaux sont accessibles au public et sont équipés pour répondre aux besoins.



Le personnel est à votre écoute et peut, à votre demande, vous aider dans vos démarches.



Ce registre est à votre disposition pour consultation.
Vous pouvez également le consulter et le télécharger
sur le site : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

S O M M A I R E

1 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR L'ETABLISSEMENT

2 – ACCES et CIRCULATION

3 – ACCUEIL

4 – PRESTATIONS ET SERVICES NON ACCESSIBLES

5 – MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS D'ACCESSIBILITE

6 – ANNEXES

1 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR L'ETABLISSEMENT

Raison sociale : Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence

Adresse physique : 455, avenue Pierre Brossolette
13617 Aix-en-Provence

Adresse postale : 455, avenue Pierre Brossolette - CS 20758
13617 Aix-en-Provence cedex 01

Coordonnées GPS : Latitude :43.5309047. - Longitude : 5.4507747.

Téléphone : 04.42.17.56.00

Courriel : Utilisez le formulaire de contact dédié :
sp-aix-en-provence@bouches-du-rhone.gouv.fr

Site internet : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Nom du représentant : Le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence

Numéro Siret : 11000201100044

L'établissement fait-il partie de la 5^e catégorie : OUI

L'établissement possède plusieurs niveaux (étages et/ou sous-sol) :
OUI

Existe-t-il un registre de sécurité : OUI

2 – ACCES ET CIRCULATION

. ACCES AU SITE

3 réseaux de transport desservent la sous-préfecture (arrêt Sous-Préfecture)

► Aix en bus

- Bus 04 pôle d'activités / Val Saint-André
- Bus 07 Parc relais Krypton / Parc relais Hauts de Brunet
- Bus 10 Pont des Corneilles / Mairie annexe Pont de l'Arc
- Bus 14 Rotonde – Luynes – C.Cial des Milles – Aéroport

► Pays d'Aix Mobilité

- Car 160 Haut de l'Arc – Aix
- Car 170 Gréasque – Fuveau – Aix
- Car 180 Gardanne – Meyreuil – Aix

► Cartreize

- Car 015 Berre l'Etang – Aix
- Car 016 Lançon-de-Provence – Aix
- Car 018 Arles – Aix
- Car 025 Miramas – Aix
- Car 039 Martigues – Aix
- Car 050 Marseille – Aix
- Car 051 Marseille par RN – Aix
- Car 037 Cavaillon – Aix

. ACCES AU BATIMENT

La sous-préfecture d'Aix-en-Provence est construite sur deux niveaux (rdc bas et rdc haut)

L'entrée pour le public se fait par le portillon situé à l'angle de l'avenue Pierre Brossolette et de la rue de la Poudrière (rdc bas) permettant un accès direct au **hall d'accueil**.

L'entrée pour le personnel et pour les intervenants extérieurs (forces de l'ordre, mairies, entreprises etc ...) se fait par l'accès au parking du rdc haut .

. CIRCULATION DANS LE BATIMENT

-Accès aux toilettes :

Les toilettes sont situées de chaque côté (hommes et femmes) de l'accueil général et sont accessibles aux personnes à mobilité réduite .

-Accès au guichet de l'accueil général :

L'accueil est équipé d'une **banque d'accueil dédiée** aux personnes en fauteuil roulant.

-Accès au bureau des étrangers et de la nationalité

2 banques de pré-accueil (accessibles également aux PMR) situées à droite et à gauche dans le hall d'accueil renseignent et orientent les usagers vers les guichets* (A, B, C, D, E, F, G, tous accessibles aux PMR)

-Accès à l'étage :

L'accès aux salles de réunion et aux services situés à l'étage se fait : soit par l'ascenseur** situé derrière le hall d'accueil, soit par l'entrée secondaire accès parking .

Lorsque l'utilisateur ne peut se déplacer vers un service, l'agent qui l'a accueilli appelle le service concerné afin qu'un agent se déplace pour le prendre en charge et l'accompagner jusqu'au bureau concerné .

*Signalement du cheminement au sol pour les personnes malvoyantes

**Le bâtiment est équipé d'un ascenseur accessible aux personnes à mobilité réduite .

. STATIONNEMENT

-Deux places sont réservées sur le parking* de la sous-préfecture d'Aix-en-Provence, avec une rampe d'accès permettant d'accéder au rdc haut .

Les PMR signaleront leur arrivée en appuyant sur la sonnette du portail et seront prises en charge par un agent de la sous-préfecture.

*(panneau de signalisation et marquage au sol)

3 - ACCUEIL

• PRISE EN CHARGE

L'agent de sécurité procède à l'ouverture des portes et accompagne les usagers jusqu'au hall d'accueil .

Les agents du pré-accueil et de l'accueil général renseignent et guident les usagers vers les guichets (**tous accessibles aux PME**) en fonction de leur demande.

Lorsqu'une personne à mobilité réduite doit se rendre dans un service, elle est accueillie par un agent qui contacte le service concerné. Un agent du service concerné se charge de venir accueillir la personne dans le hall, soit pour la guider dans les étages, soit pour accomplir les formalités sur place.



A titre exceptionnel, un agent de l'accueil général peut accompagner l'utilisateur dans les étages. Toutefois, cette solution ne peut être envisagée que si les agents de l'accueil général sont en nombre suffisant pour assurer une présence continue à l'accueil général.

Lorsqu'un usager a pris rendez-vous, l'agent d'accueil informe le service concerné de son arrivée. Un agent du service concerné se charge de venir accueillir la personne dans le hall, et l'accompagne dans le service . A la fin de l'entretien, l'agent qui a reçu l'utilisateur le raccompagne jusqu'à la sortie du bâtiment.

Difficulté pour la lecture d'un formulaire : les agents lisent et expliquent le contenu du formulaire et ce qui est attendu de l'utilisateur. Ils indiquent également à l'utilisateur les champs qu'il doit remplir et veillent à ce qu'il puisse les remplir correctement.



Les agents ne remplissent pas le formulaire à la place de l'utilisateur, sauf cas exceptionnels : personne mal ou non voyante, demande expresse de l'utilisateur validée par le supérieur hiérarchique.

COMMUNICATION SUR L'ACCUEIL DES PMR



Le guichet dédié aux PMR est signalé par un **logo**

Le registre d'accessibilité est disponible pour consultation à l'accueil de la préfecture ainsi que sur le site Internet : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Le site Internet indique **les modalités d'accès** en préfecture pour les PMR.

Le serveur vocal indique **les modalités d'accès** en préfecture pour les PMR.

EQUIPEMENTS DISPONIBLES

- 2 places de stationnements réservées sur le parking
- 1 sas automatique accessible PMR dans le hall d'accueil
- 1 rampe pour accéder au rdc haut, accessible par le parking
- 1 ascenseur de plain-pied accédant à l'étage
- 3 banques d'accueil équipées de guichets, pour permettre aux personnes en fauteuil roulant, de communiquer avec l'agent d'accueil et/ou de remplir un formulaire
- Tous les guichets sont accessibles aux PMR
- 6 sanitaires (rdc bas + rdc haut) accessibles aux PMR

PRESTATIONS ET SERVICES NON ACCESSIBLES



Boucles d'induction magnétique

5 - MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS D'ACCESSIBILITE

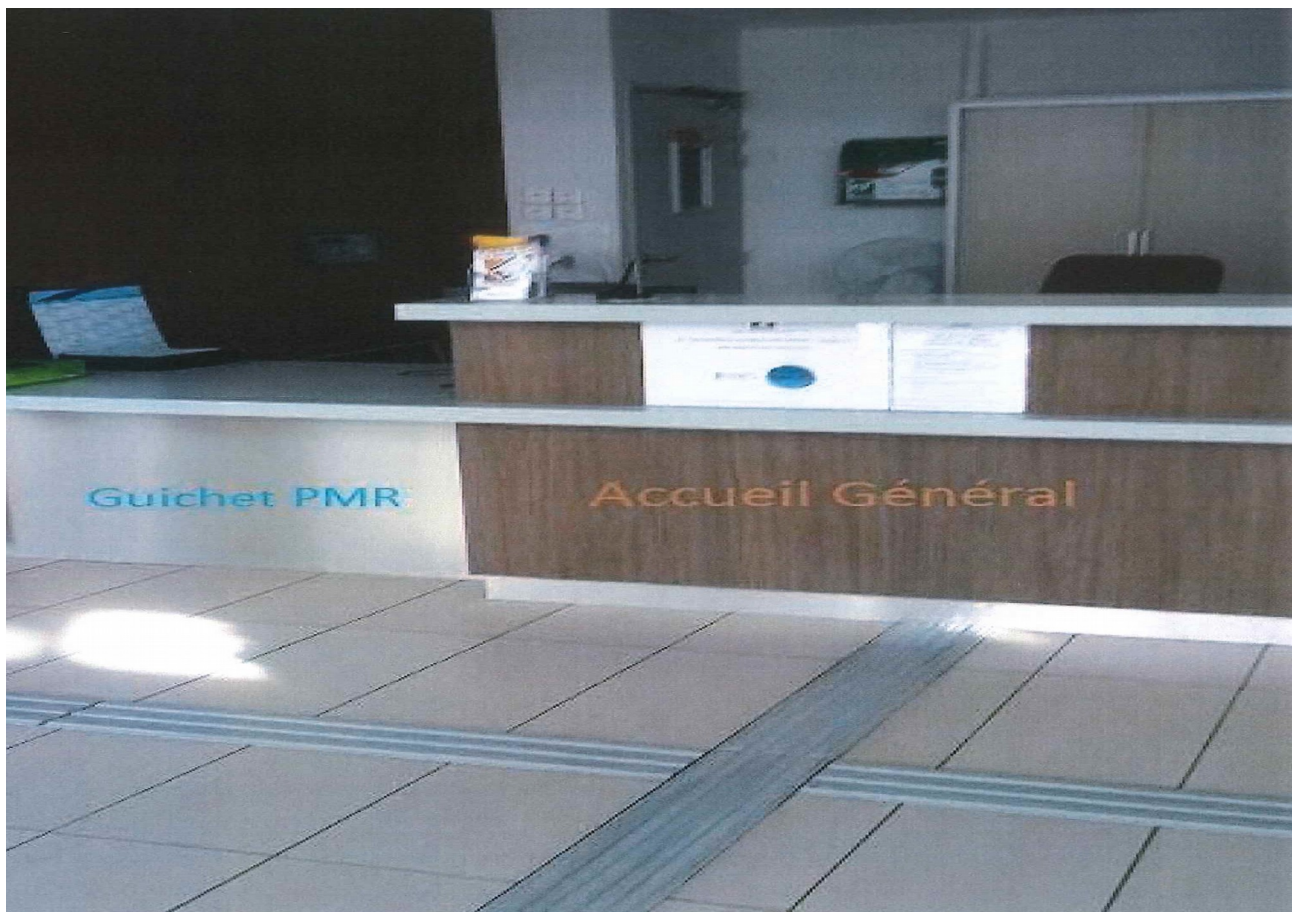
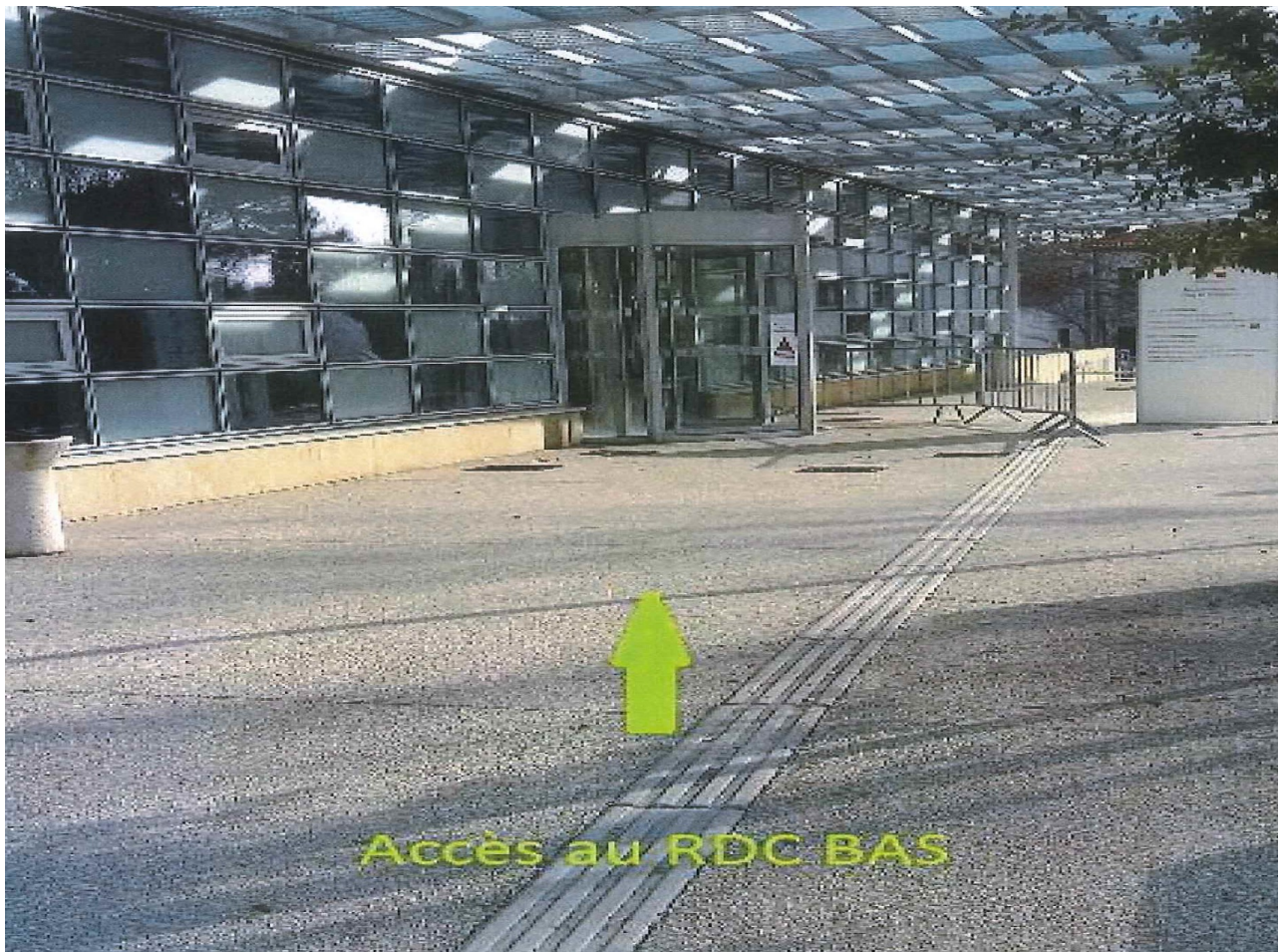


Ascenseurs

1 ascenseur de plain-pied accédant à l'étage :
maintenance mensuelle (Société OTIS).

6 - ANNEXES

- Document d'aide à l'accueil des PMR et des personnes en difficulté, à destination des agents d'accueil et des médiateurs numériques.
- Attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées.
- Photos du parking, de la rampe d'accès rdc haut, de l'entrée rdc bas et des banques d'accueil.

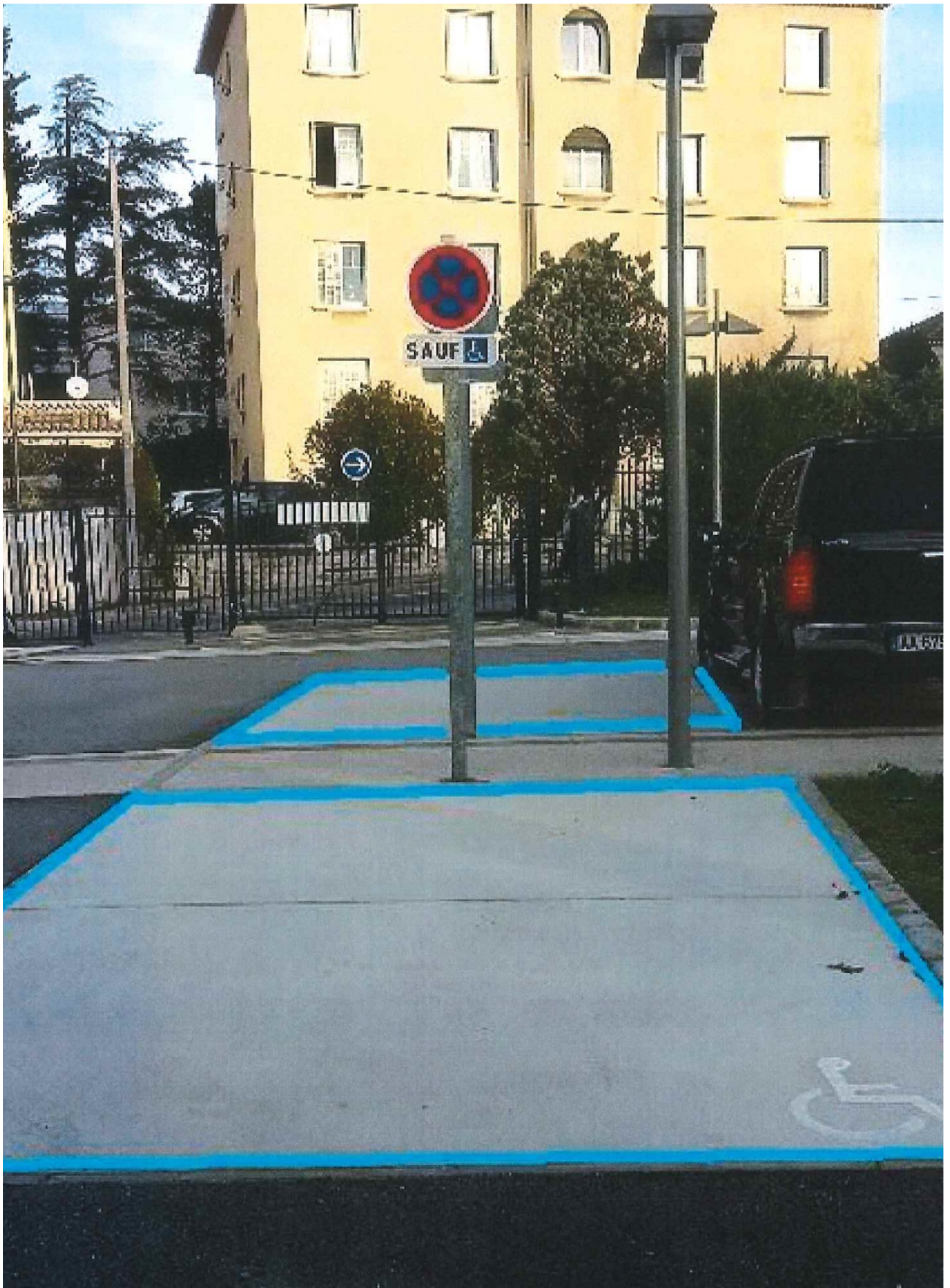


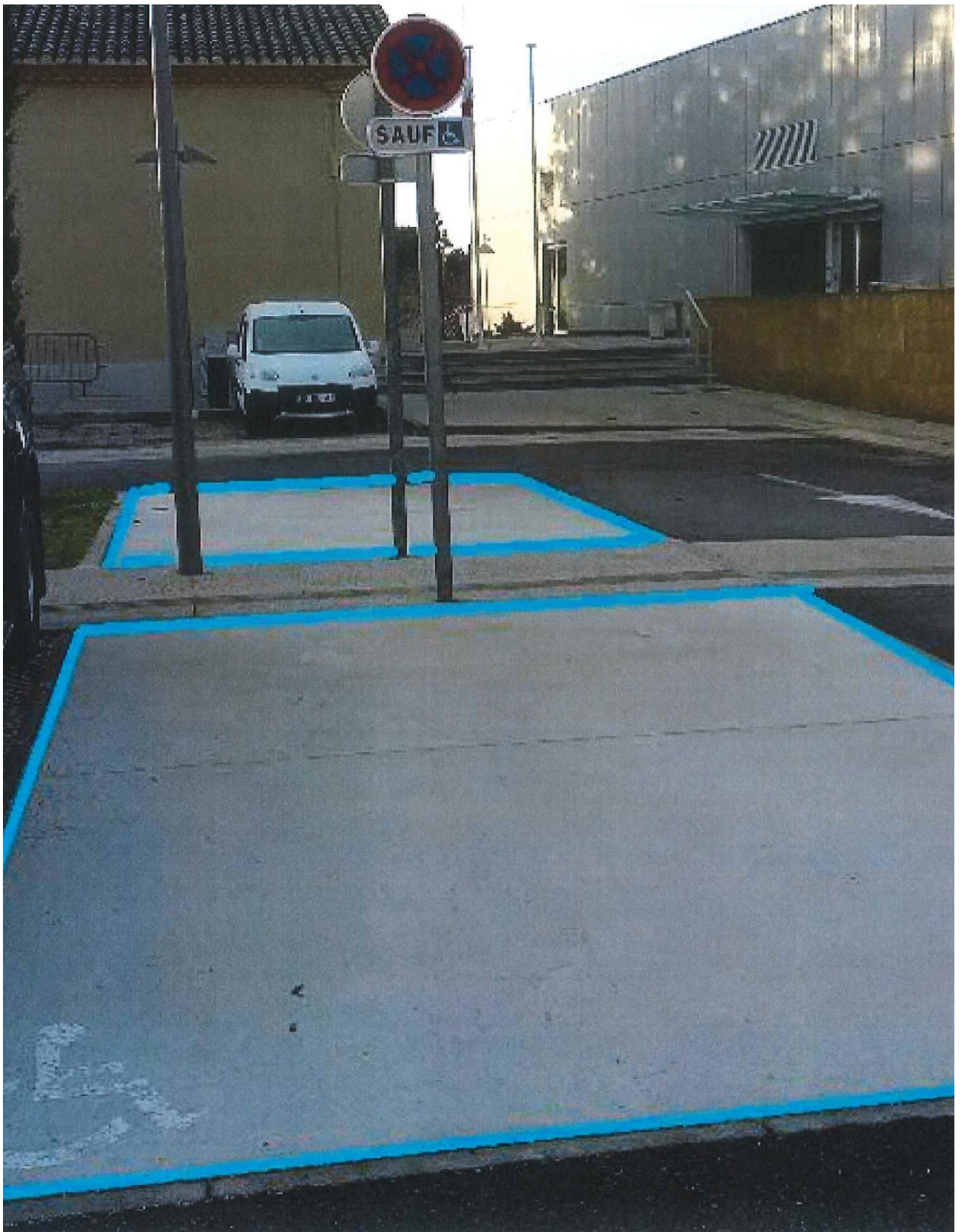




Toilettes accessibles aux PMR









Rampe d'accès au RDC
HAUT